
COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE - ZAC PARC MAISON BLANCHE
NEUILLY-SUR-MARNE
18 OCTOBRE 2018

GRAND PARIS AMENAGEMENT

Présents :

- > Alexandrine Delfosse, Grand Paris Aménagement
- > Aline Creignou, Grand Paris Aménagement
- > Christine Mahé, assistante du projet
- > Pascal Beaumard, directeur conseil en concertation de l'agence Etat d'Esprit Stratis (animateur)
- > Eléa Hamdoud-Meunier, consultante en concertation de l'agence Etat d'Esprit Stratis

> **27 riverains et futurs habitants du quartier**

Objet : restitution des 2 ateliers de l'hiver 2018 et des 2 visites du printemps 2018 concernant le projet du Parc de Maison Blanche et son articulation avec l'avenue de Maison Blanche et le quartier riverain.

INTRODUCTION DE LA REUNION

Pascal Beaumard, directeur conseil en concertation de l'agence Etat d'Esprit Stratis, a introduit la réunion en remerciant les participants pour leur présence. Spécialisée dans les processus de concertation, Etat d'Esprit Stratis accompagne Grand Paris Aménagement sur le projet du parc Maison Blanche, représenté par Alexandrine Delfosse et Aline Creignou.

Grand Paris Aménagement remercie également Christine Mahé de sa présence et précise qu'en tant qu'assistante du projet, elle accueille le public et incarne le projet.

Déroulé de la réunion publique :

- ▶ *Présentation du projet, de ses objectifs et des modalités de concertation*
- ▶ *Présentation des enseignements de la concertation et éléments de réponse de Grand Paris Aménagement*
- ▶ *Temps d'échange*

RAPPEL DU PROJET : LA ZAC DU PARC DE MAISON BLANCHE

Un projet qui se concrétise

D'une surface de 58,6 ha, l'opération de la ZAC de Maison-Blanche aboutira à la création d'un quartier à haut niveau de services sur le site de l'ancien hôpital de Maison Blanche, à Neuilly-sur-Marne.

Ce quartier accueillera à terme 4000 à 4200 logements, une zone d'activités, des commerces, des équipements et des espaces publics de qualité.

Débuté en novembre 2014 par la signature de traité de concession entre Grand Paris Aménagement – aménageur de la ZAC et la ville de Neuilly-sur-Marne, le projet se concrétise progressivement.

La commercialisation des premiers logements a débuté en juin 2017, les travaux de voiries et réseaux (VRD) primaires ont été achevés à l'été 2018, tout comme les premiers travaux des bâtiments de logements. Les premières livraisons de logements sont prévues pour 2020.

Retours sur la démarche de concertation engagée

La démarche participative est engagée depuis plusieurs années déjà et s'est intensifiée en 2018 avec la réalisation de deux ateliers et deux balades urbaines.

La concertation a pour but :

- ▶ d'identifier les attentes et besoins des riverains
- ▶ d'assurer l'articulation des actions de concertation avec les avancées du projet
- ▶ d'assurer une information de proximité et régulière entre Grand Paris Aménagement, la Ville, les riverains, les futurs habitants
- ▶ de proposer des actions d'appropriation du site.

A ce titre, il a été organisé :

- ▶ **2 ateliers participatifs** en février 2018, portant sur l'articulation du futur quartier avec le quartier de l'avenue Maison-Blanche notamment en ce qui concerne les formes urbaines et les espaces publics
- ▶ **2 balades urbaines** en juin 2018 sur le site du futur quartier avec des riverains et des futurs habitants

Ce sont l'ensemble des préconisations et points d'alertes formulés lors de ces rencontres qui sont restitués et font l'objet de réponses de la part de Grand Paris Aménagement. Il s'agit d'une synthèse reprenant les lignes de forces qui se sont dégagées.

LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

LUMINOSITE, HAUTEUR ET DENSITE

► Les remarques et demandes des participants

- Inquiétude sur la densité du projet par rapport à la densité actuelle et la possible perte de luminosité
- Volonté d'une similarité de hauteur entre les nouveaux logements et les logements du quartier de l'avenir
- Inquiétude sur l'augmentation de la population et les retombées en termes de stationnement

► Les éléments de réponses

En ce qui concerne la **luminosité**, Grand Paris Aménagement a étudié l'impact des ombres portées des futures constructions de la rive ouest de l'avenue Maison Blanche sur les pavillons existants à l'est de l'avenue Maison-Blanche. Pour cela, ils ont simulé, en été et en hiver, à 12h00, 14h00 et 16h00 le report de ces ombres. Il apparaît que c'est seulement à 16h en hiver au coucher du soleil, que le report des ombres se porte sur les habitations existantes. De façon globale il y a peu de report d'ombre, étant donné que les premières lignes de construction seront peu hautes et en retrait par rapport à l'existant (grâce à l'élargissement de l'avenue de Maison Blanche). En d'autres termes, grâce à ce retrait et compte tenu des hauteurs modérées des futurs bâtiments de la rive Ouest de l'avenue, le report d'ombre sur les pavillons de la rive Est sera, en fonction des endroits, plutôt moins important ou au pire équivalent aux ombres portées actuelles.

Sur les **hauteurs des bâtiments et la densité**, il est rappelé pour mémoire ce qui est prévu dans le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune :

- Sur la rive Est, le PLU permet une hauteur maximale de 10m, et la moyenne des hauteurs des bâtiments est d'environ 7,90m. .
- Sur la rive Ouest (côté ZAC) la hauteur maximale autorisée par le PLU est de 11m50 et les constructions prévues respectent ce maximum. Toutefois afin de respecter l'harmonie avec les pavillons existants, Grand Paris Aménagement prévoit la construction d'une première ligne de bâtiments de 8m75 de haut en moyenne, donc plus bas que ce qui est autorisé. En termes de hauteurs, ces nouvelles habitations seront donc sensiblement similaires à celle existantes. La deuxième ligne de construction, sera quant à elle à 11m50 maximum de hauteur, dans le respect du PLU. L'impact visuel sera donc limité pour les pavillons existants.

MOBILITE ET TRANSPORTS

► Les remarques et demandes des participants

- Une desserte en transports du quartier insuffisante
- Quelle date d'arrivée du métro ligne 11 ?
- Il s'agirait de revoir la densité du quartier si le métro venait à ne pas être prolongé

► **Les éléments de réponses**

Grand Paris Aménagement n'a pas de nouvelles informations à transmettre concernant l'arrivée du métro ligne 11, toutefois il a été précisé que le projet d'aménagement n'était pas uniquement dépendant de cette variable. En effet, à respectivement 1km et 3km du site se trouvent deux stations, de RER E de RER A.

Afin d'améliorer la desserte du site, **des études ont déjà été menées et sont en cours afin d'analyser la possibilité de créer ou prolonger une ou des lignes de bus vers les gares de RER, de créer des transports collectifs en site propre** (c'est-à-dire sur une voie dédiée).. C'est l'Etablissement Public Territorial (EPT) Grand Paris Grand Est qui détient la compétence en matière de transports. Grand Paris Grand Est a donc lancé à l'échelle de tout son territoire, une étude de mobilité pour analyser les besoins réels, les solutions existantes et celles qui doivent être appuyées. grand paris Aménagement sera associé à cette étude opérationnelle pour porter les enjeux du secteur de la ZAC Maison Blanche.

STATIONNEMENT

► **Les remarques et demandes des participants**

- Quel nombre de stationnements prévus sur l'avenue de la Maison Blanche ?
- Un stationnement vélo est-il prévu ?
- Des stationnements publics souvent utilisés par l'IFSI
- Créer davantage de places de parkings
- Prévoir un stationnement à proximité de l'école
- Matérialiser le stationnement uniquement au niveau des bateaux pour éviter les débordements

► **Les éléments de réponses**

Actuellement, l'avenue de la Maison Blanche compte 111 places de parkings dont 21 sont matérialisées au sol, 90 sont tolérées mais à cheval sur le trottoir et de nombreux stationnements sauvages. En élargissant l'avenue de 10 mètres, actuellement, à 17 m, 29 nouvelles places de stationnement seront créées. Lors de la présentation de l'avant-projet, il avait été demandé que soient installés davantage d'arceaux à vélo. Cette demande a été prise en compte et des arceaux supplémentaires sont prévus sur l'avenue de la Maison Blanche.

En ce qui concerne les places utilisées par l'IFITS, l'école prévoit la réalisation de travaux visant à augmenter le nombre de places sur son parking privé. Grand paris Aménagement a par ailleurs rencontré l'IFITS afin de les sensibiliser aux problématiques de circulation engendrées par l'arrivée des étudiants le matin.

Enfin, concernant les bateaux et la gêne des entrées et sorties de garage, ce paramètre est pris en compte et des solutions seront proposées afin de délimiter clairement le stationnement et es bateaux et empêcher toute gêne pour les riverains.

AMENAGEMENT DE L'AVENUE MAISON BLANCHE

► Les remarques et demandes des participants

- Un trafic très important et dès 7h30 sur l'avenue Paul Vaillant Couturier
- Un trafic et une vitesse trop élevés constatés sur l'avenue de la Maison Blanche
- Comment et quand la fibre sera-t-elle déployée ?
- Ne pas mettre un éclairage trop agressif
- Mettre des voies à sens unique pour les voies perpendiculaires, comme à Gagny
- Distinguer les pistes cyclables du trottoir et prévoir un éclairage adapté
- Mettre un revêtement anti-bruit pour la voie automobile
- Installer un rond-point afin de baisser le trafic et la vitesse sur l'avenue

► Les éléments de réponses

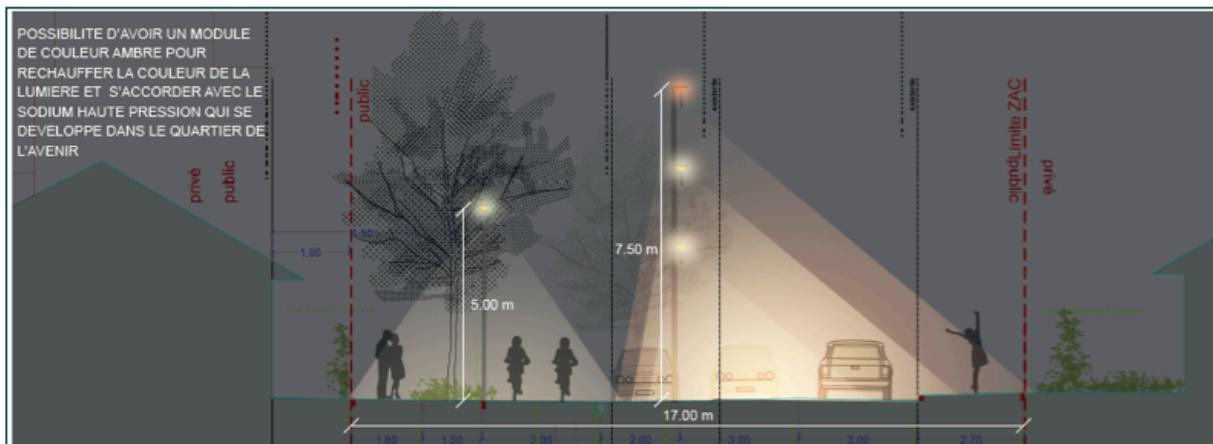
Il est rappelé que l'élargissement de l'avenue participera de son apaisement. En ce qui concerne les différents types de ralentisseurs existants, Grand Paris Aménagement a mené un comparatif des avantages et inconvénients de chacun :

- Rond-point : c'est une bonne solution pour faire ralentir les automobilistes mais ne peut être envisagée pour deux raisons principales :
 - cela nécessite de réquisitionner une emprise importante sur les parcelles privées.
 - l'avenue Maison Blanche permet de relier 2 routes nationales. Par conséquent c'est un axe utilisé par les pompiers, les véhicules de police et les éboueurs. L'accès doit donc être et les rayons de giration des ronds points doivent permettre le passage de véhicules lourds (difficile donc d'envisager un rond point très petit)
- Dos d'âne : c'est un ralentisseur bruyant pour les automobilistes car certaines voitures allant trop vite y frottent leurs pare-chocs et cela n'est pas visuellement très agréable.
- Chicanes : cela permet de réduire naturellement le trafic mais induit la perte d'espaces publics et de stationnements.
- **Passages surélevés** : ils ralentissent les automobilistes, assurent le confort des cyclistes et peuvent aussi signaler un passage piéton. C'est la solution retenue par Grand Paris Aménagement. Il n'y en avait qu'un seul prévu, au niveau de l'école. Dans les études à venir, un travail sera fait pour voir s'il est pertinent d'en installer au niveau d'autres carrefours sur l'avenue.

Concernant la demande de limitation de la vitesse, cette compétence n'est pas du ressort de Grand Paris Aménagement. Elle est de la compétence du Maire (pouvoir de police)

Grand Paris Aménagement prévoit, dans son calendrier de travaux la pose de fourreaux visant à accueillir la fibre qui sera posée par les concessionnaires tels que Orange, Free, etc. La fibre sera donc, en lien avec le calendrier des travaux, déployée en premier lieu au nord de l'avenue.

A propos de l'éclairage : il est proposé l'installation de candélabres bas (5 mètres) pour l'usage piéton et cycliste et des réverbères à 7,5 mètres mais avec une lumière maîtrisée. L'ambition est de réduire tout risque de nuisance visuelle mais aussi de préserver la trame noire permettant à la faune de se reproduire, en lien avec la volonté d'être un éco-quartier.



Des pistes cyclables en double-sens seront créées entre la voie automobile et le trottoir, grâce à l'élargissement de l'avenue.

ORGANISATION DES ILOTS ET DU FRONT BATI

► Les remarques et demandes des participants

- Volonté d'avoir des jardins côté avenue, avec une végétation variée
- Pas de maisons mitoyennes
- Une délimitation des espaces publics et espaces privés
- L'élargissement de l'avenue de la Maison Blanche dès la phase 2
- Une transition progressive, pas de ligne d'immeuble le long de l'avenue
- Éviter les alignements linéaires et les vis-à-vis
- Éviter les clôtures trop rectilignes
- Privilégier les clôtures végétales peu hautes et éviter les clôtures en métal
- Pallier le manque de lien entre le quartier de l'Avenir et le nouveau quartier, avoir plus d'ouverture et de porosité

► Les éléments de réponses

Grand Paris Aménagement a privilégié la construction de **logements individuels en première ligne, et de logements collectifs (petits immeubles) en deuxième ligne**. Ce principe permet de respecter l'harmonie entre les deux quartiers et de créer des pénétrations et des percées visuelles directes sur le parc pour les habitants du côté est de l'avenue de la Maison Blanche.

Les percées prévues dans l'organisation des îlots seront soit :

- des voies ou venelles publiques, qui relieront directement l'avenue de la Maison Blanche à la ZAC et à ses espaces publics (ru des Pissotes).
- Des percées visuelles qui permettront de voir, à travers des emprises privées dégagées, la végétation et les espaces verts côté ZAC (rue des Pissotes).

Jugées peu agréables, les clôtures en métal pourront être végétalisées afin d'habiller les délimitations.

Concernant le phasage des travaux, la phase 1 est actuellement en cours. La phase 2 est en discussion avec la Ville de Neuilly-sur-Marne, mais concernerait à priori l'aménagement du parc à l'anglaise, l'hyper-centre du site et le nord de l'avenue de la Maison Blanche avec notamment la construction de l'école maternelle.

ORGANISATION DES ILOTS ET DU FRONT BATI

► Les remarques et demandes des participants

- Des balcons côté parc et non pas côté avenue
- Volonté d'avoir des couleurs variées mais sans noir

► Les éléments de réponses

Afin d'assurer l'harmonie entre les bâtiments existants et ceux à venir, Grand Paris Aménagement intégrera une **palette de couleurs** au cahier de prescriptions à l'attention des promoteurs (CPAUPÉ).

En ce qui concerne les balcons, il est en effet plus judicieux qu'ils soient orientés plutôt côté parc et non pas côté rue. Grand Paris Aménagement s'efforcera d'appliquer ce principe sur l'entièreté de l'avenue.

MAIL, ESPACES VERTS AUTOUR DU RU

► Les remarques et demandes des participants

- Création d'un corridor écologique en bordure de l'avenue de la Maison Blanche
- Installer des équipements sportifs et de loisirs (city park, skate park, terrains multisports, jeux pour enfants)
- Créer des espaces verts le long des voies
- Prévoir le prolongement du mail Morin-Goustiaux

► Les éléments de réponses

Étant donné que le quartier aspire à être un éco quartier, le prolongement de la trame verte et bleue est un enjeu majeur. Cela implique de respecter certaines obligations : la continuité des trames vertes, des trames bleues (gestion des eaux pluviales). Le site a la chance de se trouver entre deux parcs, et le projet doit donc assurer le lien entre ces deux zones en termes de faune et de flore. Les habitants de l'avenue de la Maison Blanche sont d'autant plus concernés que **le corridor écologique** se crée le long de cette voie. Grand Paris Aménagement souhaite rendre ce corridor accessible, ce qui passe par un aménagement autour du ru des Pissotes, qui pourra passer par exemple par l'implantation d'un parcours sportif. Grand Paris Aménagement reviendra vers les habitants afin de définir plus

précisément les aménagements de cette zone.

La rue a une vocation écologique de base, permettant notamment l'évacuation et l'infiltration des eaux pluviales. De manière générale, rejette très peu d'eaux de pluies et favorise leur infiltration directement dans le sol via des noues et les deux rus qui traversent le site et grâce au maintien d'un maximum d'espaces de pleine-terre.

SERVICES DE LA ZAC

► Les remarques et demandes des participants

- Prévoir une maison de santé

► Les éléments de réponses

Un cabinet médical de 300m² est prévu, toutefois aucune spécialisation n'est encore arrêtée. Ce cabinet sera livré en phase 1, en rez-de-chaussée, à proximité de la place du château d'eau. Pour les phases suivantes, d'autres installations sont possibles en fonction des demandes des praticiens.

BILAN GENERAL ET PROCHAINES ETAPES

Cette réunion est un bilan intermédiaire de la concertation, étant donné que des actions de concertation sont prévues tout au long du projet. A ce stade, il a été retenu :

- Augmenter le nombre de **dispositifs de ralentissement**
- Augmenter le nombre de **stationnements**
- Augmenter le nombre **d'arceaux de vélos**
- Veiller à la **protection des entrées de stationnement des habitants**
- Favoriser la mise en place de **clôtures plantées**
- Augmenter la **perméabilité entre l'avenue Maison Blanche et le parc**
- **Aménager le ru et ses abords** pour servir de manière optimale les habitants (activités, jeux, promenade, aménagement paysager)

Alexandrine Delfosse, de Grand Paris Aménagement conclut la présentation en remerciant les participants pour leur présence et leurs préconisations. Le projet peut paraître éloigné dans le temps, toutefois il est indispensable d'associer riverains et futurs habitants dès le début. La concertation va se prolonger tout au long de l'opération et l'ensemble des remarques émises seront présentées lors du lancement opérationnel de la phase 2 et au sein du cahier des prescriptions aux promoteurs.

D'autres balades sur site seront programmées et afin de maintenir un lien régulier, au moins une rencontre sera organisée par an. La maison du projet, le journal de Neuilly, le site internet ainsi que la lettre du projet restent aussi des supports d'information.

QUESTIONS/REPONSES

Les travaux :

Quand les travaux vont-ils commencer sur l'avenue de la Maison Blanche ?

Grand Paris Aménagement : Cela est actuellement en discussion avec la Ville concernant l'aménagement du nord de l'avenue et la construction de l'école.

Pourquoi débiter les travaux par le nord de l'avenue de la Maison Blanche ?

Grand Paris Aménagement : Ce secteur est celui de l'école maternelle qui est réalisée en phase 1 et qui nécessite des aménagements d'espaces publics sur l'avenue. Il est donc logique de finir ce segment de l'avenue qui part du croisement avec l'avenue de Suffren et va jusqu'à la rue Hyppolyte Pina. Par ailleurs, il est indispensable de séquencer et de ne pas faire toute l'avenue d'un coup car cela ne serait pas vivable pour les riverains.

Quand l'école maternelle sera-t-elle en service ?

Grand Paris Aménagement : Avant d'engager la reconstruction, nous devons libérer des emprises qui sont aujourd'hui habitées. Les procédures sont actuellement en cours, mais étant donné que la délibération en conseil territorial a pris du retard, le projet aussi. L'école maternelle devrait initialement être livrée en 2020, mais ce ne sera pas le cas. En attendant, des solutions provisoires seront mises en place afin d'accueillir les enfants dans le respect des normes d'accueil et de sécurité.

Quelles sont les différentes phases des travaux ?

Grand Paris Aménagement : La phase 1 qui est en cours actuellement, sera livrée à compter de 2020 et la phase 2 ne débutera pas avant 2021-2022. Les premières livraisons de cette phase 2 ne sont pas prévues avant 2023-2024.

Les travaux de la phase 2 ne vont-ils pas gêner les premiers habitants du site ?

Grand Paris Aménagement : La phase 2 sera peu impactante pour les habitants, parce que les travaux seront réalisés dans des espaces relativement clos. D'autre part, la circulation sera différenciée pour les habitants et les chantiers qui auront leur propre desserte.

Combien d'habitants arriveront sur le site après la première livraison ?

Grand Paris Aménagement : Entre 2020 et 2022 nous prévoyons l'arrivée d'environ 2500 habitants.

Les aménagements :

A combien d'étage correspond un immeuble de 11,5 mètres de haut ?

Grand Paris Aménagement : Cela correspond à un R+2

Combien de mètres vont séparer la première ligne d'immeuble de la seconde ?

Grand Paris Aménagement : Cela n'est pas encore défini précisément, mais tout sera aït dans l'organisation interne des îlots pour éviter une trop grande proximié et de trop grand vis-à-vis.

Étant donné l'augmentation de la population, une annexe de commissariat est-elle prévue ?

Grand Paris Aménagement : Cela ne dépend pas des compétences de Grand Paris Aménagement, mais de la préfecture de police. Grand Paris Aménagement a des relations régulières avec la préfecture, mais à l'échelle de l'Île-de-France, où les prévisions démographiques des nouveaux quartiers leur sont transmis. Si la préfecture souhaite un implanter une annexe de commissariat, une place leur sera faite.

Des commerces sont-ils prévus pour la première phase des travaux ?

Grand Paris Aménagement : Oui certains seront déjà livrés, ils seront au centre, place du château d'eau.

Est-ce les promoteurs qui gèrent aussi les commerces ?

Grand Paris Aménagement : Ce sont des investisseurs commerciaux qui achètent les locaux aux promoteurs pour les gérer et les louer à des commerçants. Une étude de marché a permis de cibler les commerces pertinents à implanter, pour ne pas concurrencer les autres commerces.

La circulation :

Le cheminement au nord-ouest donnant sur la rue de Suffren, menant au parc, sera-t-il ouvert à la circulation ?

Grand Paris Aménagement : Nous ne souhaitons le rendre accessible qu'aux piétons, mais il serait possible de l'aménager à la circulation automobile.

L'ouverture sur la rue de Suffren sera donc piétonne, mais étant donné que le parc ferme à 17h en hiver et à 21h en été, l'accès piéton sera-t-il contraint aux mêmes horaires ?

Grand Paris Aménagement : Oui, les mêmes horaires seront appliqués au chemin piéton parce qu'il permettra de relier le parc. Néanmoins, si un jour il est besoin de transformer cette voie en vraie connexion, cela est possible. Grand Paris Aménagement rappelle cependant que ce n'est pas dans le programme de la ZAC. .

Plusieurs voies de la ZAC déboucheront sur l'avenue de la Maison Blanche, or l'axe est déjà saturé. Qu'est-il envisagé ?

Grand Paris Aménagement : Il ne s'agit pas de laisser la situation en l'état actuel, à ce titre des études de circulation et de mobilités ont été réalisées afin de réfléchir à la mise en place de solutions de mobilités permettant de limiter l'usage de la voiture : création de lignes supplémentaires de bus, augmentation de leur cadence de passage pour favoriser le rabattement vers le RER... il est nécessaire de disposer d'un panel de solutions pour

répondre à cet enjeu. Des actions seront aussi entreprises pour favoriser la marche à pieds (cheminements (sécurisés et agréables) l'usage du vélo (pour lequel les solutions de stationnement doivent suivre). Concernant les flux automobiles, leur augmentation avec la création de la ZA C est bien prévue, c'est pourquoi Grand Paris Aménagement réaménagera les 3 carrefours à l'ex RN34, dont celui de l'entrée principale afin d'éviter la création de bouchons.

Les nouveaux habitants seront sur site avant même que l'avenue Maison Blanche ne soit élargie, cela ne va-t-il pas accentuer la saturation de l'axe ?

Grand Paris Aménagement : Il est impossible d'élargir l'avenue en amont et de réaliser des travaux sur une avenue de plus de 1km en simultanément, notamment pour la tranquillité des riverains. Mais il y aura aussi 3 voies supplémentaires qui seront créées pour connecter le nouveau quartier : ces voies seront les voies prioritaires d'accès et de sortie du quartier pour les nouveaux habitants. D'autre part, tous les habitants ne vont pas se reporter uniquement sur la circulation automobile.

Comment Grand Paris Aménagement peut-il faire en sorte de flécher d'autres itinéraires pour que l'utilisation des nouvelles voies soient une évidence ?

Grand Paris Aménagement : il sera plus simple pour les nouveaux habitants se reporter vers les voies de la ZAC débouchant sur la RN34 plutôt que de prendre l'avenue de maison blanche depuis la ZAC. La question de la desserte de la future école depuis la ZAC se pose, mais tous les parents n'iront pas emmener leurs enfants en voiture dans la mesure où l'école est accessible à pied depuis les nouveaux immeubles.

Qu'est-il prévu pour sécuriser l'utilisation du vélo ?

Grand Paris Aménagement : Le projet entend adapter toutes les voies aux cyclistes, afin que toute la ZAC soit praticable en vélo. Même si Grand Paris Aménagement n'a pas de pouvoir de décision pour améliorer la RN34 sur ce sujet, des discussions à ce propos sont en cours.

Une voie de bus en site propre a été annoncée, où sera-t-elle ? Quelle forme cela aura ?

Grand Paris Aménagement : La création d'une voie dédiée n'implique pas forcément la réduction des autres voies de circulation, il s'agirait plutôt ici d'aménager le terre-plein central ou d'utiliser les délaissés latéraux. Il est question de voies dédiées dans les deux sens de circulation. Les études sur ce sujet sont en cours (maîtrise d'ouvrage assurée par le département de Seine-Saint-Denis)

Si le métro arrive, où sera-t-il ? Un parking à proximité est-il prévu ? Le stationnement sera-t-il payant ?

Grand Paris Aménagement : A ce stade, la station du métro est prévue sur le terre-plein de l'entrée principale, côté RN34. Les études sur l'implantation de la gare ne sont pas allées aussi loin et la question du parking n'a pas été traitée.

Pourquoi avoir choisi de faire déboucher l'IFSI sur l'avenue de la Maison Blanche ?

Grand Paris Aménagement : Il est très difficile de faire déboucher une entrée/sortie de site directement sur une nationale, au risque de saturer complètement cet axe : ce n'est donc pas envisageable.

L'information :

Nous avons été informés au hasard de la tenue de cette réunion, pourquoi ? (question posée par un futur habitant)

Pascal Beaumard : Cette restitution est liée aux ateliers organisés avec riverains de l'avenue de Maison Blanche et donc l'information a été faite uniquement auprès des riverains habitants l'avenue de Maison blanche et le quartier de l'Avenir. Riverains et futurs habitants n'ont pas forcément les mêmes attentes donc il ne nous semblait pas forcément utile de mélanger ces deux publics, même si nous accueillons avec plaisir des futurs habitants ce soir. En début d'année prochaine, davantage d'actions de concertation seront à destination des futurs habitants.

Fin de la réunion à 21H40